

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'AMFREVILLE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD n°66 et AD n°61 d'une contenance totale de 40 274 m ² sises rue de Dolton sur la commune d'AMFREVILLE.
POS/PLU :	Zone 1 AUB + zone N (2 ha) – PLU 2021
PROJET :	Acquisition de deux parcelles. Le projet de la commune est un projet d'aménagement qui consiste en la réalisation d'un lotissement communal. Sur une surface d'environ 2ha, avec une moyenne de 15 logements par hectare, 30 logements sont prévus : 17 lots libres d'une surface de 400 à 800 m ² et 13 logements intermédiaires répartis dans 2 macro-lots sous forme de maisons accolées avec une surface d'environ 190m ² par entité.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	8 septembre 2022 – Avis favorable compte-tenu de l'objectif fixé au PLU d'au moins 1/3 de réduction de la consommation d'espaces NAF.
PROPRIÉTAIRE :	Indivision OBLIN (AD 66) et Indivision LAMOTTE (AD 61)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 11/08/2021
IMPUTATION :	Compte n°924746 – OPE2022062 – 14 – AMFREVILLE « RUE DOLTON » Enveloppe projet : 333 102 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 06/10/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par vousign

07 OCT. 2022
L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT